



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Des espèces à statut particulier dans le bassin versant du ruisseau Bernier

La Patrie, le 25 février 2013. Au printemps dernier, Aménagement forestier et coopératif des Appalaches, en étroite collaboration avec Aménagement forestier coopératif de Wolfe, annonçait l'obtention d'une subvention de 9 269 \$ grâce au Programme d'approche régionalisée (PAIR) pour son *projet Acquisition et intégration des connaissances sur les espèces à statut particulier dans l'aménagement forestier*.

Les inventaires sur le terrain ont confirmé la présence de la salamandre pourpre, espèce désignée vulnérable au Québec depuis 2009, ainsi que celle de la salamandre sombre du Nord et de la grenouille des marais, deux espèces faisant l'objet d'un suivi et étant susceptibles d'être désignées espèces menacées ou vulnérables au Québec.

Ces découvertes ont permis d'amorcer des réflexions quant aux mesures à appliquer pour maintenir l'habitat de ces amphibiens en forêt privée. Il est important de mentionner que les obligations légales relatives aux mesures de protection des habitats d'espèces faunique menacées ou vulnérables établies pour certaines activités forestières en forêt publique ne s'appliquent pas en terre privée. Nous devons donc travailler étroitement avec les propriétaires pour en arriver à des propositions menant à la préservation de ces habitats fragiles. En plus de sensibiliser les intervenants à la présence de ces espèces à statut particulier et à leurs besoins, ce projet a aussi amené les groupements forestiers promoteurs à se pencher sur des moyens concrets d'intégrer ces données dans l'aménagement forestier, tel que recommandé par la certification forestière accordée au Syndicat des producteurs de bois en Estrie (SPBE) par le *Forest Stewardship Council (FSC)*.

Nous tenons à remercier spécialement les propriétaires qui nous ont permis de procéder aux inventaires sur leur propriété. Certains se sont montrés ouverts à recevoir des propositions d'aménagement qui prennent en compte ces espèces à statut particulier. Il importe de rappeler que c'est grâce à leur ouverture à ces projets spéciaux que nous arrivons à améliorer la cohabitation des usages forestiers et fauniques.

Financé par le ministère des Ressources naturelles et administré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie, le PAIR a comme objectif de soutenir des projets qui contribuent à la mise en oeuvre des actions prioritaires et prévues au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de l'Estrie pour la période 2011-2012.



Commission régionale
sur les ressources naturelles
et le territoire *Estrie*

Rappelons que le projet d'Aménagement intégré de la forêt du bassin versant du ruisseau Bernier s'inscrit dans le cadre du programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant de la Fondation de la Faune du Québec, lequel propose l'implantation, dans différents sous-bassins versants répartis à travers le Québec, d'une approche globale d'aménagement intégré des ressources (forêt, faune, etc.) qui favorisera le développement durable de la forêt privée.



AMÉNAGEMENT
INTÉGRÉ DE LA FORÊT
du bassin versant du ruisseau Bernier

Le projet pilote est dirigé par Aménagement forestier coopératif des Appalaches et Aménagement forestier coopératif de Wolfe, en collaboration avec le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) et l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe